

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département du Lot-et-Garonne

Nombre de membres en exercice :
14

Nombre de membres
Présents : 12
Excusés : 2
Pouvoirs : 2
Votants : 14
Absents : 0

Date de la convocation :
Le 11 septembre 2024

De la commune de Mauvezin-sur-Gupie, Lot-et-Garonne,

Séance ordinaire du 17 septembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-sept septembre à vingt heures trente,
Le Conseil Municipal, en séance ordinaire, de cette commune régulièrement
convoquée s'est réuni, au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de
ses séances.

Sous la présidence de : Monsieur Daniel BORDENEUVE, Maire,

Présents : Ms Daniel BORDENEUVE, Michel WALTER, Michel
DUBAUX, Éric FORESTIER, Dominique SAVARIAUD, Antoine
ZANOTTO, Ulysse SUC et Christian MICHELET ; Mmes Laurence
TOUMEYRAGUES, Sandra BARBE, Delphine SCHWARTZ et Françoise
JORREY.

Excusés : Mesdames Estelle ASPART et Laure BRAQUEHAIS.

Pouvoirs : Madame Laure BRAQUEHAIS à Monsieur Christian
MICHELET ; Madame Estelle ASPART à Madame Sandra BARBE.

Absents :

Madame Laurence TOUMEYRAGUES a été nommée secrétaire de séance.

Objet : Révision du PLU-désignation du bureau d'étude

Vu la délibération du Conseil municipal n° 20/2024 du 18 juin 2024 prescrivant la révision du
Plan Local d'Urbanisme (PLU),

Vu la délibération du conseil municipal n° 20bis/2024 du 18 juin 2024 portant adhésion au
groupement de commandes pour les révisions de sept PLU de Castelnau-Sur-Gupie, Caubon-
Saint-Sauveur, Lagupie, Saint-Martin-Petit, Escassefort, Saint Avit, Mauvezin-Sur-Gupie, mené
par la commune de Castelnau-Sur-Gupie,

Considérant la présentation faite de l'analyse des offres du groupement de commandes pour les
révisions des PLU issue des commissions d'appel d'offres des 03 et 13 septembre 2024,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,
le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés,

DÉCIDE de choisir le cabinet URBADOC BADIANE comme bureau d'étude dans le cadre de la
révision de notre Plan Local d'Urbanisme pour un montant de 24 101.79 € HT pour la tranche
ferme soit 28 922.14 TTC et 550.00 € HT pour l'option ou tranche B soit 660.00 € TTC.

ENGAGE la tranche ferme dès la signature de l'acte d'engagement et **VALIDE** le prix de la
tranche optionnelle B.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

Adopté à 14 voix pour ; 0 voix contre ; 0 abstention

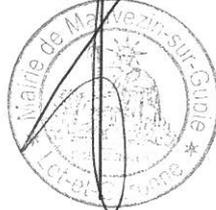
Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures,
Pour copie certifiée conforme

Certifiée exécutoire après transmission le :

Publiée le 20.09.2024

Le Maire,

Daniel BORDENEUVE



La secrétaire de séance

Laurence TOUMEYRAGUES

